

REGLEMENT

Le PLO n'est pas responsable en cas de perte ou de vol dans les vestiaires.

Ne pas amener d'objets de valeur.

En cas d'effectif insuffisant, le PLO se réserve le droit d'annuler un cours ou d'en modifier les horaires.

Tout accident est à déclarer dans les 72h (fournir certificat médical d'accident et les coordonnées de la mutuelle)

Aucun remboursement ne sera accepté sans raisons valable et sera soumis au Conseil d'Administration pour décision.

IMPORTANT : Pour les engagements aux compétitions : Le Club paye un droit d'inscription pour chaque Solo, Duo et Équipe. Dans le cas d'une annulation tardive (sauf raison médicale prouvée), le montant de ce droit d'inscription sera facturé à la famille concernée.

REGLES DE VIE

A l'entraînement

- Il est important d'arriver à l'heure pour que le cours se déroule dans de bonnes conditions (l'échauffement est très important)
- Il est obligatoire d'avoir une tenue adaptée (tee-shirt, short, justaucorps, cougars), ainsi que d'avoir les cheveux attachés. TOUS bijoux sont interdits.
- Prévoir une bouteille d'eau (sanitaires à l'extérieur)
- La présence des parents pendant le cours n'est pas souhaitée (sauf si demande particulière)

PORTABLE INTERDIT PENDANT LES ENTRAÎNEMENTS

CONTACT

En cas de retard ou d'absence, merci de prévenir la personne concernée.

Responsable : Frédéric SCHINDELHAUER : 06.52.67.33.09	Entraîneur : Elodie CESARIO 06.84.53.43.49 Entraîneur : Colette ALMANINI 06.76.87.08.93
--	--

Pièces à fournir pour l'inscription :

- ✓ Certificat médical autorisant la pratique du sport
- ✓ Les autorisations signées
- ✓ 1 photo d'identité récente si besoin
- ✓ Le règlement (les chèques vacances et les coupons sport sont acceptés)
- ✓ **Copie des pièces justificatives si vous bénéficiez d'une aide** ou chèque du montant de l'aide en attendant justificatif

PATRONAGE LAIQUE D'OULLINS
27 rue Diderot
69600 OULLINS-PIERRE-BENITE
TEL : 04-78-51-34-26

SAISON 2024-2025

TWIRLING BATION



PREMIER ENTRAÎNEMENT ET RÉUNION DE RETOUR LE 12 SEPTEMBRE 2024 À 17 H 30 AU GYMNASSE HERZOG

Adhésion/personne : Majeure (OPB 47€, extérieur 50€)
Mineure (OPB 36€, extérieur 39€)
2^{ème} enfant (OPB 18,50€, extérieur 20€)

Cotisation : 185 Euros (possibilité de payer en plusieurs fois)

Portes ouvertes PLO : Mercredi 04 Septembre 2024

FORUMS

Oullins-Pierre-Bénite : 31/08/2024 (Gymnase La Canopée)

Saint Genis Laval : 06 et 07/09/2024 (Auchan St Genis Laval)

TWIRLING BATON

Nom : Prénom :
 Nom responsable légal :
 Date de naissance :
 Téléphone :
 Autre numéro (joignable pendant les entraînements) :
 Adresse :
 Code postal - Ville :
 Mail en majuscule : (obligatoire) :
 Profession :

Date du certificat médical :

1 photo : Caution : Aide

Des aides financières vous sont proposées si vous avez la **Carte Pass Région (lycée)**, **Comité d'entreprise**, **des chèques vacances**, **Pass'Sport**, **ARS** et **Coup de Pouce Mairie**.
 En cas de difficultés particulières de paiement, merci de nous le signaler.
Aucun remboursement.

A remplir par le club :

Date d'encaissement	Somme
Septembre 2024	
Octobre 2024	
Novembre 2024	
Décembre 2024	
Janvier 2025	

Adhésion PLO : _____

Aides possibles

Pass Région	
C.V.	
C.E.	
Pass'Sport	

Justificatifs

N°		30 €	
Nombre	x	€ =	€
Courrier		50€	

2024 – 2025

AUTORISATIONS

📧 Règlement

Je déclare avoir pris connaissance des règles de vie de la section ci-joint.
 Je m'engage à les respecter et à les faire respecter par mon enfant.

Madame/Monsieur.....

📷 Photos

Pendant les entraînements et les compétitions, j'accepte / je n'accepte pas* que moi ou mon enfant puisse être photographié ou filmé, et que les photos ou les films soient diffusés (panneau d'affichage, vidéo sur un stand, blog...), en restant la propriété du club.

Madame/Monsieur.....

*rayer la mention inutile

TRAJET SEUL :

J'autorise mon enfant à quitter seul le
 Gymnase pour
 rentrer à la maison. L'entraîneur n'est donc plus responsable de mon enfant dès la fin du cours.

Madame/Monsieur

📧 Décharge médicale pour la saison 2024/2025

Je soussigné(e), madame / monsieur
 autorise dans le cadre de l'entraînement ou d'événements sportifs (galas, démonstrations, compétitions), ainsi que lors des déplacements et transports, les responsables et entraîneurs à prendre en cas d'urgence les mesures nécessaires : soins, hospitalisation, interventions chirurgicales si celles-ci sont jugées nécessaires par un médecin.

Fait à :

Le :

Signature :

2024 – 2025